



LYCEE CHATEAUBRIAND  
RENNES

## Admission en Terminale

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe l'ensemble des documents constituant le dossier d'inscription. Les documents sont à retourner entre le 12 et le 16 juin, par dépôt au lycée (boîte aux lettres ou accueil) ou par envoi postal (lettre suivie) en précisant sur l'enveloppe :

« Inscription en Terminale Générale, en Terminale Euro ou en Terminale AbiBac »

Pour tous les élèves :

- La Fiche d'inscription en Terminale,
- La Fiche de renseignements »,
- La Fiche d'inscription à la demi-pension (même pour les externes),
- La Fiche d'infirmerie et le formulaire « ORSEC IODE »,

Pour les internes de la section **AbiBac ou CAV uniquement**

- La fiche d'internat avec l'accusé de réception du règlement d'internat.

Documents à joindre éventuellement :

- La contribution à la caisse de solidarité du lycée : montant laissé à la discrétion des familles,
- La cotisation à l'AS3E (sous enveloppe) : 14 €,
- La cotisation à l'Association Sportive : 20 € (chèque à remettre à la rentrée),
- L'adhésion à l'Association des Parents d'Elèves.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le proviseur



P. Johannel

NB : Si vous rencontrez des difficultés à l'impression des documents, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la scolarité second cycle au 02.99.28.19.19.

**RENTREE ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**  
**FICHE d'INSCRIPTION en Terminale**

(ECRIRE EN MAJUSCULES D'IMPRIMERIE)

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_ Dpt : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

Merci de cocher les deux langues vivantes choisies.

	LVA	LVB
Allemand		
Anglais		
Espagnol		
Italien		

Qualité

Externe	
½ pens	
Interne	

Redoublant

Oui	
Non	

Dispositif européen

Oui	
Non	

*Pour les élèves ayant participé  
au dispositif dans  
l'établissement en 2022-2023*

**Enseignements de spécialité :**

Choisir 2 enseignements de spécialité suivis en 2022-2023

- LLCE - Langues Littératures et Cultures Etrangères (Anglais)
- HGGSP - Géopolitique, et Sciences Politiques       HLP - Humanités Littérature et Philosophie
- CAV – Cinéma Audio-Visuel       AMC - Anglais Monde Contemporain
- Mathématiques       PC - Physique chimie
- SVT       SES

**Enseignements facultatifs de Terminale :**

- Mathématiques expert (si la spécialité mathématique est choisie)
- Mathématiques complémentaires (si la spécialité mathématique est abandonnée)
- DGEMC Droit et Grands Enjeux du monde contemporain (*Enseignement sur un site extérieur au lycée*)

**Enseignements facultatifs (qui ont été suivis en 2022-2023) :**

*Cocher la case correspondant à votre choix*

LATIN	
GREC	
LATIN et GREC	

*et/ou Cocher la case correspondant à votre choix*

ARABE LVC	
PORTUGAIS LVC	
RUSSE LVC	

PPSP - secourisme

ANNEE SCOLAIRE PRECEDENTE : Classe suivie : \_\_\_\_\_

Fixer la photo  
dans ce cadre

## TERMINALE : fiche de renseignements élève

Noter en **rouge** les modifications par rapport à l'année dernière.

### Identité de l'élève

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénoms : \_\_\_\_\_ Date d'entrée dans l'établissement : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
Né(e) le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Code département : \_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
Nationalité : \_\_\_\_\_ Sexe (M ou F) : \_\_\_\_\_  
@ courriel de l'élève : \_\_\_\_\_  
Adresse de l'élève si différente du légal 1 : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_ ☎ portable : \_\_\_\_\_

### Scolarité de l'année précédente 2022-2023

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_  
Code département : \_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
Classe : \_\_\_\_\_

### Responsable légal 1

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_ Lien de parenté : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_  
☎ Domicile : \_\_\_\_\_ ☎ travail : \_\_\_\_\_ ☎ portable : \_\_\_\_\_  
@ courriel : \_\_\_\_\_  
Situation emploi : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_ Code : \_\_\_\_\_  
Nombre d'enfants à charge en lycée et collège : \_\_\_\_\_ Nombre total d'enfants à charge : \_\_\_\_\_  
Autorisez-vous la communication de votre adresse et votre courriel aux associations de parents d'élèves (O ou N) : \_\_\_\_\_

### Responsable légal 2

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_ Lien de parenté : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_  
☎ Domicile : \_\_\_\_\_ ☎ travail : \_\_\_\_\_ ☎ portable : \_\_\_\_\_  
@ courriel : \_\_\_\_\_  
Situation emploi : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_ Code : \_\_\_\_\_  
Autorisez-vous la communication de votre adresse et votre courriel aux associations de parents d'élèves (O ou N) : \_\_\_\_\_

### Personne à prévenir

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Lien de parenté : \_\_\_\_\_  
☎ Domicile : \_\_\_\_\_ ☎ travail : \_\_\_\_\_ ☎ portable : \_\_\_\_\_

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU LYCÉE

Nous soussignés, \_\_\_\_\_, responsables de l'élève, reconnaissons avoir pris connaissance du règlement intérieur qui s'applique dans l'établissement, mis en ligne sur le site de l'établissement <https://www.lycee-chateaubriand.fr/wp-content/uploads/2016/05/R%C3%A8glement-int%C3%A9rieur-charte-Rentr%C3%A9e-2015.pdf>

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

## CODIFICATION DES PROFESSIONS ET CATEGORIES SOCIALES

### **AGRICULTEURS**

- 10 – Agriculteurs

### **ARTISANS – COMMERCANTS – CHEFS D'ENTREPRISES**

- 21 – Artisans
- 22 – Commerçants et assimilés
- 23 – Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus

### **CADRES ET PROFESSIONS INTELECTUELLES SUPERIEURES**

- 31 – Professions libérales
- 33 – Cadres de la fonction publique
- 34 – Professeurs et assimilés
- 35 – Professions de l'information, des arts et des spectacles
- 37 – Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
- 38 – Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises

### **PROFESSIONS INTERMEDIAIRES**

- 42 – Instituteurs et assimilés
- 43 – Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 – Clergé, religieux
- 45 – Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- 46 – Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 – Techniciens
- 48 – Contremaîtres, agents de maîtrise

### **EMPLOYES**

- 52 – Employés civils et agents de service de la fonction publique
- 53 – Policiers et militaires
- 54 – Employés administratifs d'entreprises
- 55 – Employés de commerce
- 56 – Personnels des services directs aux particuliers

### **OUVRIERS**

- 61 – Ouvriers qualifiés
- 66 – Ouvriers non qualifiés
- 69 – Ouvriers agricoles

### **RETRAITES**

- 71 – Retraités agriculteurs, exploitants
- 72 – Retraités artisans, commerciaux et chefs d'entreprises
- 73 – Retraités cadres et professions intermédiaires
- 76 – Retraités employés et ouvriers

### **AUTRES INACTIFS**

- 81 – Chômeurs n'ayant jamais travaillé
- 82 – Personnes sans activité professionnelle
- 99 – Non renseigné

**CARTE ACCES LYCEE**  
**NOTICE POUR L'INSCRIPTION**  
**DEMI-PENSION - EXTERNE**

**A RENDRE IMPERATIVEMENT AU SERVICE INTENDANCE**

**LORS DES INSCRIPTIONS**

**OU**

**SOUS ENVELOPPE SEPARÉE SI RETOUR PAR COURRIER DU DOSSIER.**

## 1 - A TOUTES LES FAMILLES

**Tout élève doit s'inscrire auprès du service de gestion (intendance) afin de se faire délivrer une carte d'accès au lycée.**

Si vous souhaitez prendre vos repas au restaurant scolaire, il est nécessaire de vous inscrire en qualité de demi-pensionnaire **en adressant la fiche d'inscription ci-jointe, sinon** il ne vous sera pas possible d'accéder au lycée et de déjeuner le jour de la rentrée.



### **Important**

**Tout élève qui ne souhaite pas prendre ses repas au restaurant scolaire **doit impérativement nous retourner la fiche inscription en cochant la case « Externe ».****

**Sans cette fiche, il ne pourra accéder au lycée.**

Différents modes de paiement existent pour la restauration :

- *Par prélèvement automatique mensuel sur compte courant, pas de possibilité de prélever sur un compte livret d'épargne :*  
le montant prélevé le 5 du mois correspond aux repas consommés le mois précédent (exemple : le 5 octobre sera prélevé la somme correspondant aux repas consommés courant septembre).
- *Par espèces.*
- *Par chèque à l'ordre du « Lycée Chateaubriand – Rennes ».*

Le prix du repas pour l'année scolaire est fixé **par le Conseil Régional de Bretagne** selon les tranches tarifaires (voir les plaquettes d'information diffusées par le Conseil Régional et tarifs présents sur le site du lycée), **inscription obligatoire pour déterminer votre tranche tarifaire sur le site [www.bretagne.bzh/terification](http://www.bretagne.bzh/terification) – opération à renouveler chaque année scolaire..**

### **Au cours de l'année scolaire pour les élèves n'ayant pas choisi le prélèvement automatique**

Les chèques ou espèces destinés à alimenter les cartes de self seront à remettre exclusivement au service intendance, ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30.

Tout au long de l'année, chaque élève devra veiller à ce qu'il y ait au minimum la valeur d'un repas sur sa carte **excepté pour ceux qui ont opté pour le prélèvement.** Lors du passage au self le solde disponible apparaît. **Soyez donc vigilants.**

**Important** : En cas de difficultés financières, vous pouvez appeler le service infirmerie au **02 99 28 19 52**. Nous vous renseignerons en toute confidentialité sur les aides possibles (fonds sociaux, caisse de solidarité) et les conditions pour en bénéficier.

## 2 – AUX FAMILLES BENEFICIAIRES D'UNE BOURSE NATIONALE

**Dès réception de la notification (courant octobre), les frais de restauration seront directement déduits.**

**La restauration du mois de septembre sera prélevée** sur votre compte bancaire le 05/10/2023.

## 3 - MODE D'ACCES AU RESTAURANT : CARTE MAGNETIQUE

- **Une carte magnétique sera remise gratuitement en début d'année scolaire aux nouveaux entrants.**  
Cette carte vous permettra d'accéder au lycée et à la restauration.  
Elle est personnelle et ne doit pas être prêtée ou donnée.
- **Les élèves déjà inscrits au lycée l'année précédente en qualité de demi-pensionnaires devront impérativement se munir de la carte délivrée précédemment.**
- **En cas de perte ou dégradation :**  
Se procurer une nouvelle carte (5 €) au service intendance.



## FICHE D'INSCRIPTION - CARTE ACCES LYCEE

### DEMI-PENSION (midi) - EXTERNE

**A rapporter avec le dossier d'inscription le jour de votre inscription ou réinscription.**



**Ne pas imprimer les documents en recto-verso**  
**Ecrire lisiblement – Toutes les informations sont obligatoires.**

<b>ELEVE</b>		
Nom... : _____	Prénom : _____	
<b>CLASSE (Septembre 2023)</b>		
<input type="checkbox"/> Seconde Générale	<input type="checkbox"/> Seconde Abibac	<input type="checkbox"/> Seconde option CAV
<input type="checkbox"/> Première Générale	<input type="checkbox"/> Première Abibac	<input type="checkbox"/> Première spécialité CAV
<input type="checkbox"/> Terminale Générale	<input type="checkbox"/> Terminale Abibac	<input type="checkbox"/> Terminale spécialité CAV
<b>REPRESENTANT LEGAL QUI PAIE LES FRAIS SCOLAIRES</b>		
Nom : _____	Prénom : _____	
Adresse : _____		
C.P : _____	Ville : _____	
Tél. : ____ - ____ - ____ - ____ - ____	Adresse Mail : _____ @ _____	
<b>TRANCHE TARIFAIRE</b>		
Pour connaître votre tranche tarifaire il est nécessaire de vous connecter au site du Conseil Régional de Bretagne – <b>Opération à renouveler chaque année scolaire</b> ( <a href="http://www.bretagne.bzh/terification">www.bretagne.bzh/terification</a> ). Sans renseignement de cette tranche tarifaire vous vous verrez appliquer la tranche la plus élevée (6).		
Tranche tarifaire : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6		
<input type="checkbox"/> Non, Je ne souhaite pas m'inscrire sur le site de la Région Bretagne et j'accepte la tarification la plus élevée – Tranche 6.		
<input type="checkbox"/> <b>EXTERNE</b> (ne souhaite pas bénéficier du service de restauration scolaire): 🔗 <b>JOINDRE et AGRAFER IMPERATIVEMENT</b> au bas de cette feuille un <b>Relevé d'Identité Bancaire d'un compte courant (RIB) obligatoire.</b>		
<input type="checkbox"/> <b>DEMI-PENSION</b> - Choisir le mode de règlement en cochant la case concernée.		
<input type="checkbox"/> <b>Prélèvement automatique :</b> 🔗 <b>JOINDRE et AGRAFER IMPERATIVEMENT</b> au bas de cette feuille un <b>Relevé d'Identité Bancaire d'un compte courant (RIB) obligatoire.</b> Le mandat de prélèvement vous sera envoyé ultérieurement par mail pour signature et sera à nous retourner pour le <b>26 août 2023 dernier délai</b> sauf si vous aviez déjà opté pour le prélèvement en 2022-2023		
<input type="checkbox"/> <b>Paiement par chèques :</b> 🔗 <b>JOINDRE et AGRAFER IMPERATIVEMENT</b> au bas de cette feuille un <b>Relevé d'Identité Bancaire d'un compte courant (RIB) obligatoire.</b> et un chèque du montant coché ci-dessous, libellé à l'ordre du « Lycée Chateaubriand – Rennes » qui validera votre inscription ( <i>Inscrire obligatoirement le nom de l'élève et la classe au verso du chèque</i> ). Tout au long de l'année, chaque élève devra veiller à ce qu'il y ait au minimum la valeur d'un repas sur sa carte, Lors du passage au self le solde disponible apparaît, soyez donc vigilants.		
<b>BON DE COMMANDE DE REPAS (Paiement par chèque uniquement)</b>		
<input type="checkbox"/> ___ repas à __, __ € = ____, __ €		

Nota : - Une carte magnétique sera remise gratuitement en début d'année scolaire aux nouveaux entrants.  
Cette carte vous permettra d'accéder au lycée et à la restauration. Elle est personnelle et ne doit pas être prêtée ou donnée.  
- **Au cours de l'année scolaire pour les élèves n'ayant pas choisi le prélèvement automatique**  
Les chèques ou espèces destinés à alimenter les cartes de self seront à remettre exclusivement au service intendance ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30.

Date et signature du responsable légal



## RESTAURATION - HÉBERGEMENT

# Inscription tarification

Rendez-vous dès le 1<sup>er</sup> juin sur :  
[www.bretagne.bzh/tarification](http://www.bretagne.bzh/tarification)  
pour inscrire votre enfant lycéen-ne, étudiant-e ou apprenti-e.



En cas de difficultés lors de l'inscription, vous pouvez contacter le Centre de Relation Usagers de la Région Bretagne au 02 23 20 60 00.

**Sans inscription avant le 24 septembre, le tarif le plus élevé s'applique.**

### Tarif repas

**RESTAURATION** 2023/2024

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL	à la prestation	
	PART RÉGION/ FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE
700 ou moins		3 €
de 701 à 900		3,30 €
de 901 à 1100		3,60 €
de 1101 à 1500		4 €
de 1501 à 1700		4,30 €
1701 et plus ou non-inscrit		4,60 €

1. Repas facturé lors du passage effectif au self

### Tarif journalier \*

**HÉBERGEMENT** 2023/2024

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL	pré-bac		post-bac	
	PART RÉGION/ FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE	PART RÉGION/ FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE
700 ou moins		8,10 €		10,90 €
de 701 à 900		9 €		12 €
de 901 à 1100		9,90 €		13,10 €
de 1101 à 1500		11,10 €		14,40 €
de 1501 à 1700		12 €		15,50 €
1701 et plus ou non-inscrit		12,90 €		16,60 €

2. Tarif journalier correspondant à 2 repas + 1 nuitée avec petit-déjeuner

Le tarif du repas occasionnel est de 4,60€, y compris pour les élèves externes.



LYCEE CHATEAUBRIAND  
RENNES

## Informations sur la constitution des classes

### Rentrée 2023

#### En Seconde (7 classes)

Les classes seront par nature hétérogènes et constituées en fonction des options et de l'équilibre garçons/filles.

Deux classes de secondes sont constituées avec des élèves sélectionnés en section AbiBac (double cursus donnant accès au bac Français et au bac Allemand).

Ces deux classes comprendront chacune 24 élèves de section AbiBac.

Les cours se déroulent de la manière suivante :

Classe entière : cours de Français, Mathématiques, Langue Vivante Anglais, EPS.

Les autres cours et dédoublements ont lieu en groupe

#### En Première

Les classes sont constituées en fonction des choix de spécialités, des options et de l'équilibre garçons/filles.

#### En Terminale

Les classes sont constituées en fonction des choix de Spécialités, des options et de l'équilibre garçons/filles.

AUCUN CHANGEMENT DE CLASSE NE SERA EFFECTUÉ APRES LA RENTREE
-----------------------------------------------------------------



LYCEE CHATEAUBRIAND  
RENNES

## INSCRIPTIONS - REINSCRIPTIONS SECOND CYCLE - RENTREE 2023

### Inscriptions en Seconde :

- Pour les familles qui optent pour la télé-inscription : entre le 27 juin et le 5 juillet 2023
- Retour des dossiers entre le 27 juin et le 6 juillet par courrier postal ou dépôt au lycée

### Inscriptions en Première :

- Retour des dossiers entre le 5 et le 9 juin par courrier postal ou dépôt au lycée

NB : les dossiers des élèves redoublants ou issus d'autres établissements seront traités directement par le secrétariat scolarité.

### Inscriptions en Terminale :

- Retour des dossiers entre le 12 et le 16 juin par courrier postal ou dépôt au lycée

- Elèves ayant échoué au baccalauréat à l'issue du premier groupe d'épreuves : retrait du dossier à partir du mardi 6 juillet. Dépôt du dossier le vendredi 7 juillet au plus tard.
- Elèves ayant échoué au baccalauréat à l'issue du second groupe d'épreuves : retrait du dossier le lundi 10 juillet. Dépôt du dossier le mardi 11 juillet plus tard.

NB : les dossiers des élèves issus d'autres établissements seront traités directement par le secrétariat scolarité.

**Diffusion des listes de livres sur le site du lycée d'ici à fin juin 2023**

**ATTENTION : TOUTE REINSCRIPTION NE SERA CONSIDEREE COMME DEFINITIVE QUE SI L'ELEVE EST EN REGLE AVEC LE CDI ET LE SERVICE INTENDANCE**



## Rentrée scolaire 2023

### Accueil des élèves du secondaire

- Lundi 4 septembre 2023 de 8h30 à 12h30, accueil des **internes** : Seconde, Première et Terminale.
  - 8h30 à 10h30, de A à K
  - 10h30 à 12h30 de L à Z
- Lundi 4 septembre 2023 de 14h30 à 17h : accueil des **élèves de Seconde** par le professeur principal et distribution des cartes de cantine par le service de l'intendance.
- Lundi 4 septembre 2023 de 15h à 18h : accueil des **élèves de Première** et de **Terminale** par le professeur principal.
- Mardi 5 septembre 2023 : début des cours pour les **Secondes, Premières et Terminales** (selon l'emploi du temps donné le lundi 4 septembre 2023)

### Accueil des parents d'élèves du secondaire

- Lundi 4 septembre 2023 à 18h30 : réunion de présentation du lycée faite par la direction pour les nouveaux parents des élèves suivie de la réunion d'information de l'association des parents d'élèves : la FCPE.
- Lundi 11 septembre 2023 à 18h15 : réunion parents-professeurs de **Terminale**
- Mardi 12 septembre 2022 à 18h15 : réunion parents-professeurs de **Première**.
- Jeudi 14 septembre 2022 à 18h15 : réunion parents-professeurs de **Seconde**



# FICHE INFIRMERIE

## Année scolaire : 2023-2024

Tél : 02-99-28-19-00  
Ligne directe infirmerie : 02-99-28-19-52

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_ Régime : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

### Responsable légal

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Adresse de l'élève si différente des parents :

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

**En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir l'un des responsables légaux par les moyens les plus rapides. Si ceux-ci sont injoignables, veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un nom et un numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :**

Nom et prénom correspondant : \_\_\_\_\_

Tél correspondant : \_\_\_\_\_

**En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.**

L'étudiant a-t-il des allergies médicamenteuses, alimentaires, handicap, traitement à prendre, suivi par un spécialiste ou une structure (psychologue, psychiatre, CASSAJA...) ?

.....  
.....  
.....

L'étudiant bénéficie-t-il d'un :

- PAI : Projet d'Accueil Individualisé
- PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé
- Suivi MDPH en lien avec le PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)

**Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention de l'infirmière de l'établissement.**

**Merci de prévenir les infirmières lors de toute prise de traitement sur le temps scolaire ou à l'internat.**

## **Note d'information aux parents d'élèves des établissements scolaires du 1er et du 2d degré**

\*\*\*\*\*

### **DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL « ORSEC-IODE » DISTRIBUTION DE COMPRIMÉS D'IODURE DE POTASSIUM AUX ÉLÈVES**

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine a élaboré un dispositif départemental «**ORSEC IODE**» qui prévoit la distribution de comprimés d'iode à la population dans l'hypothèse où un nuage radioactif traverserait le département d'Ille-et-Vilaine.

Le département d'Ille-et-Vilaine ne dispose pas d'installation nucléaire sur son territoire. Néanmoins, il pourrait éventuellement être concerné par des rejets radioactifs provenant d'installations situées en France ou à l'étranger.

Ainsi, en cas d'accident majeur et en applications de consignes nationales, le Préfet peut décider d'activer le dispositif « ORSEC IODE ». En Ille-et-Vilaine, il a été décidé d'associer étroitement les établissements scolaires à la mise en œuvre de ce dispositif, depuis la rentrée scolaire de 2013.

#### ***Quand et comment se met en place un dispositif ORSEC\*-IODE ?***

Ce dispositif, qui a été mis en place dès 1998, **prépare aux éventuelles situations d'urgence** en prévoyant des actions de nature à limiter les conséquences d'une émission de substances radioactives.

Ainsi, si des rejets radioactifs contiennent des iodes radioactifs (iode 131 et iodes à vie courte), la prise de comprimés d'iodure de potassium constitue une action complémentaire de protection des populations dans les zones susceptibles d'être contaminées par ce radionucléide. La prise de ces comprimés empêche en effet la concentration de l'iode radioactif par la thyroïde.

Les autres mesures pouvant être décidées par les autorités sont les suivantes : mise à l'abri, évacuation, restrictions de consommation d'eau et d'aliments, etc.

**Lors de l'activation du dispositif « ORSEC IODE » par le Préfet**, la population du département est appelée à récupérer les comprimés d'iode dans un lieu défini par le Maire qui est l'autorité chargée de la distribution des comprimés d'iodure de potassium.

\* **Le dispositif national « ORSEC » (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile)** est un dispositif national qui définit une organisation des secours sous l'autorité du préfet, répartie entre différents services et adaptée à la nature et

l'ampleur de l'événement. La Préfète de département veille à alerter la population, gère la crise et assure la mission de retour à la normale.

### **Le rôle des chefs d'établissement et des directeurs d'école :**

En cas, et seulement en cas d'activation du dispositif par le Préfet, dans les établissements scolaires, chaque responsable d'établissement (directeur d'école, principal, proviseur) récupérera, dans le lieu prédéfini par la mairie, le stock nécessaire de comprimés pour ses élèves et procédera à leur distribution.

Pour être pleinement efficace, cette prise doit se situer juste avant ou peu de temps après l'inhalation de l'iode radioactif : son efficacité est maximale s'il est ingéré 1 heure avant l'exposition aux éléments radioactifs et au plus tard **8 heures après exposition**.

**Les comprimés seront distribués uniquement et immédiatement à la demande du représentant de l'État dans le département : le préfet.**

**Attention : cette distribution d'iode aux élèves par l'établissement scolaire ne pourra s'effectuer que si les parents ont signé une attestation parentale en début d'année scolaire.**

Cette **attestation parentale** vous est donc remise afin d'autoriser ou non les chefs d'établissements et/ou directeurs d'école à dispenser ces comprimés aux élèves selon les préconisations de l'Organisation Mondiale de la Santé. Cette autorisation sera conservée dans le dossier de l'élève et devra être renouvelée lors de chaque rentrée scolaire.

### ***Posologie :***

Une seule prise de comprimés est suffisante.

- pour les enfants de 1 mois à 3 ans : ½ comprimé ;
- pour les enfants de 3 à 12 ans : 1 comprimé ;
- pour les enfants de plus de 12 ans, les adultes (y compris les femmes en enceintes) : 2 comprimés.

Les comprimés sont quadri-sécables. Ils sont à avaler ou à dissoudre dans de l'eau, du lait ou du jus de fruit.

### ***Précaution médicale :***

Les personnes ayant **une allergie connue à l'iode et les personnes traitées pour leur glande thyroïde** doivent dès à présent prendre conseil auprès de leur médecin, sans attendre qu'une alerte soit donnée par les autorités.

En cas d'absorption de comprimés d'iode, qui se fera uniquement sur ordre du préfet, il sera recommandé aux personnes ayant un antécédent ou une pathologie de la thyroïde en cours de consulter un médecin aussitôt que possible après la prise du traitement par l'iodure de potassium.

### ***Contre-indications :***

Les contre-indications de cette prise de comprimé sont rares. Les parents dont l'enfant aurait une contre-indication spécifique à la prise de ce comprimé sont invités à ne pas signer

l'autorisation.



**PRÉFET  
D'ILLE-  
ET-VILAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

---

---

**DISTRIBUTION DE COMPRIMÉS D'IODURE DE POTASSIUM  
AUX ÉLÈVES DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES  
D'ILLE-ET-VILAINE**

---

---

Je soussigné(e) M./Mme.....

Responsable légal de l'enfant :.....

Niveau de classe :.....

**AUTORISE / N'AUTORISE PAS (1)**

Le chef d'établissement ou son représentant de l'école / collège / lycée (1)

.....

à donner des comprimés d'iodure de potassium à notre fils / fille (1), interne / demi-pensionnaire (1) de l'établissement, **à la suite du déclenchement du dispositif « ORSEC-IODE » par le préfet d'Ille-et-Vilaine.**

Cette attestation sera conservée par l'établissement dans le dossier de mon enfant et renouvelée chaque année.

Fait à ..... Le.....

Signature

(1) rayer la mention inutile

# Bulletin d'adhésion

à renvoyer accompagné du règlement  
au conseil local ou à la FCPE  
départementale, si vous n'avez pas choisi  
l'adhésion en ligne.



Flashez  
pour adhérer  
en ligne !

Rapide et pratique.  
Utile pour l'adhésion  
du 2<sup>e</sup> parent.

## Mes coordonnées

Année scolaire 20\_\_ /20\_\_

Conseil local de \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

Tél. portable \_\_\_\_\_

Avez-vous déjà adhéré les années  
précédentes ?  oui  non

Je souhaite :

- participer aux activités du conseil local
- être candidat au conseil d'école  
(maternelle, élémentaire)
- être candidat au conseil d'administration  
(collège, lycée)
- être délégué FCPE au conseil de classe  
(collège, lycée)

J'accepte de recevoir :

- les newsletters gratuites de la FCPE

## Mes enfants

Nom et prénom	Né(e) le	Nom de l'établissement scolaire / Ville	Classe

## Mon forfait

Privilégiez l'adhésion en ligne <https://www.fcpe-adhesion.fr/035/adhesion>

Adhésion annuelle \_\_\_\_\_ 24€  
Adhésion avec la Revue des Parents,  
déduire 4.00 € si pas d'abonnement \_\_\_\_\_ €

Adhésion foyer non imposable  
sans la revue \_\_\_\_\_ 15€

Adhésion second parent \_\_\_\_\_ 6€

Je cotise déjà auprès du conseil local de  
Précisez lequel \_\_\_\_\_

Je ne verse que la part locale \_\_\_\_\_ 3€

Je soutiens le conseil départemental  
par un don de \_\_\_\_\_ €

Total de mon adhésion : \_\_\_\_\_ €

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

## Nous contacter

FCPE 35 - CDPE de Ille-et-Vilaine

Conseil départemental de Parents d'Elèves

5 rue de Lorraine

35000 RENNES

Tél : 06 12 91 33 29 | [fcpe35@sfr.fr](mailto:fcpe35@sfr.fr)

Site: <https://35.fcpe-asso.fr/>

fcpe35 fcpe35

Un reçu "Don aux œuvres" permettant  
une réduction d'impôt vous sera envoyé  
(66% de la somme versée,  
hors abonnement, dans la limite de 20 %  
de votre revenu imposable).



## ASSOCIATION SOCIO-EDUCATIVE DES ELEVES ET DES ETUDIANTS DU LYCEE CHATEAUBRIAND

L'AS3E du Lycée Chateaubriand a pour but de dynamiser la vie des élèves et des étudiants au sein de l'établissement.

Son conseil d'administration est composé principalement d'élèves et d'étudiants volontaires. Leur dynamisme permet tous les ans la réalisation de nombreuses initiatives, et fait du Lycée un lieu convivial où réussite scolaire rime avec créativité et vie démocratique.

Pour financer ses activités et ses investissements qui profitent à tous, l'AS3E ne peut compter que sur vos cotisations. 14€ par élève ou étudiant !

### SERVICES AUX LYCEENS ET ETUDIANTS

#### ACTIVITES SOUTENUES

##### CLUBS :

- journal du lycée
- théâtre
- relaxation/yoga
- photo
- échecs
- Cinékritik (club ciné)
- mise à disposition de 3 pianos, d'une batterie et de matériel de sonorisation.

- **25% de remise sur les achats de livres scolaires neufs, 25% sur l'occasion,**
- **Service de photocopies**, de tirages papier à partir d'une clé USB, rattrapages de cours gratuits pour raisons médicales ou familiales
- **Commandes groupées de sweats et de matériels**,
- Vente de timbres, de ramettes de papier
- **prêts de calculatrices ou de blouses en cas d'oubli**
- **soutien logistique** d'activités à l'initiative des élèves, étudiants ou des professeurs (sorties...)

#### VIE QUOTIDIENNE

- **Gestion de la cafétéria**
- **Tables d'extérieurs et ameublement des foyers**
- **Gestion des photographies de classes**

#### EVENEMENTS

- Bals de prom (lycéens et prépas)
- Chatoscénie
- finance de sorties
- tournoi de football
- soirée des BCPST
- concours de photographies
- Chato solidaire et sans frontière

NOM : .....

PRÉNOM : .....

CLASSE : .....

Adhère à l'AS3E pour l'année scolaire 2023/24 et joint un chèque libellé à l'ordre de l'AS3E du Lycée Chateaubriand d'un montant de 14 euros. **Vous pouvez aussi vous rendre sur le site [www.as3echateaubriand.fr](http://www.as3echateaubriand.fr) si vous souhaitez régler par carte bleue.**

### FONDS SOCIAL LYCEEN

Le fonds social lycéen est destiné à aider les élèves du second cycle qui rencontrent des difficultés financières liées à leur scolarité, qu'ils soient boursiers ou non.

Cette aide peut intervenir à tout moment de l'année scolaire.

#### MODALITES :

L'élève ou sa famille doit se faire connaître auprès des infirmières, ou des C.P.E ou de l'administration. Le dossier est instruit par les infirmières du lycée qui le présentent anonymement à la commission réunie par le Proviseur. Le Chef d'établissement décide de l'aide attribuée.

### CAISSE DE SOLIDARITE

La caisse de solidarité permet d'aider des élèves en difficulté financière et de manifester la solidarité du lycée à l'occasion d'évènements familiaux douloureux touchant les membres de la communauté scolaire.

La cotisation est volontaire. Si vous souhaitez apporter votre contribution, vous pouvez joindre un chèque d'un montant libre, à l'ordre du lycée Chateaubriand Rennes.

**Ne pas oublier d'inscrire le NOM, Prénom et la classe de l'élève au verso du chèque.**



## **Le Conseil pour la vie lycéenne**

Le CVL est une instance représentative des lycéens composée de dix élèves titulaires et de dix suppléants. Chaque année des élections ont lieu pour renouveler la moitié de ses membres.

Nous œuvrons pour améliorer la vie des lycéens au sein de l'établissement mais aussi nous organisons des événements tels que la semaine de l'expression, une journée de solidarité au bénéfice des enfants autistes.

Pour prendre connaissance de notre engagement et de notre projet, retrouvez-nous sur notre page FB « CVL chato ».

Votre équipe CVL

# Association Sportive Lycée Chateaubriand

L'association sportive du lycée Chateaubriand propose aux élèves de participer à de multiples activités sous différentes formes, sur le temps du midi ou/et le mercredi après-midi (+ le soir pour les internes).

- Entraînements réguliers (de la découverte au renforcement, en passant par un complément de formation EPS...) avec participation éventuelle aux compétitions organisées par l'**Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)**
  - **Badminton**
  - **Escalade**
  - Musculation
  - Natation, Sauvetage
  - **Volley ball**
  - Basket Ball
  - Tennis de table
  
- Événements ponctuels (types "journées flash" avec l'UNSS) :
  - Journée "beach" à Dinard (activités de plage et nautiques) en septembre,
  - Cross en novembre et décembre,

Pour adhérer, il suffira, uniquement à la rentrée, de fournir un chèque de 22 € (tarif licence multisports UNSS) et de remplir une fiche d'inscription.

Les professeurs d'EPS.

